

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Christophe HENRIQUET, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Claude AMAND, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER, Christel BENARD, Valérie LELEU

Etaient absentes représentées : Stéphanie BOUTER donne pouvoir à Philippe FERCOT  
Christelle CARVALHO donne pouvoir à Sylvie WILLIAM

Etaient absents : Anna HENNION, Michel KERVEGAN, Bertrand MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents et représentés : 15

\*\*\*\*\*

Monsieur Guillaume CAMUS est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour sur la validation du programme de création de sentes piétonnes et la sollicitation d'une subvention au titre du contrat de ruralité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **SUPPRESSION DU POSTE DE CINQUIEME ADJOINT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Fabien GENET a démissionné de son poste de 5<sup>ème</sup> adjoint. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 14 mars 2019. Étant donné que les missions précédemment exercées par Monsieur Fabien GENET ont été réparties sur d'autres élus, Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression du poste de 5<sup>ème</sup> adjoint. Cette proposition est adoptée par 14 voix pour et une abstention (Fabien GENET).

#### **DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société ENERCON projette d'installer une borne de recharge ultra rapide sur une partie d'une parcelle actuellement située dans le domaine public, à droite de l'entrée de la ZAC Paris Oise, avenue de Paris. Cette partie de parcelle devra faire l'objet d'une division parcellaire et d'une enquête publique afin d'être intégrée dans le domaine privé de la commune et ainsi faire l'objet d'un bail.

L'assemblée décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au déclassement de cette partie de parcelle située sur le domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec un géomètre afin de délimiter l'emprise nécessaire de la parcelle destinée à accueillir l'installation de la borne de recharge et d'établir un document d'arpentage
- D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un commissaire-enquêteur et à organiser l'enquête publique relative à ce projet

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

Monsieur Stanislas BARTHELEMY se retire et Monsieur Philippe FERCOT, premier adjoint, prend la présidence pour présenter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018. Celui-ci présente un résultat de fonctionnement de 2 456 770,30 euros, résultat restant exceptionnel cette année en raison de l'encaissement de redressement fiscaux d'années antérieures concernant des entreprises et s'élevant à plus de 800 000 euros. S'ajoutent également les résultats du budget annexe ZAC PARIS-Oise pour un montant de 903 000 euros. Enfin Monsieur Philippe FERCOT indique la nécessité de régulariser la double incorporation du résultat de 4.12 euros réalisé lors de la reprise du résultat de la dissolution de l'association foncière.

Ces résultats n'appelant aucune observation et étant conforme au compte de gestion établi par le trésorier, il propose de passer au vote.

Considérant que Monsieur Stanislas BARTHELEMY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2018, les finances communales, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif des budgets de l'année 2018, conformément à l'avis rendu par la commission des

finances réunie le 24 avril 2019, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte administratif de ce même exercice, lequel se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			362 972.26		362 972.26	
Opérations de l'exercice	2 136 052.64	4 592 822.94	1 566 514.23	2 388 841.11	3 702 566.87	6 981 664.05
Intégration ZAC PO		680 270.81		81 609.00		761 879.81
Régul.écriture Association Foncière		- 4.12				- 4.12
<b>TOTAUX</b>	<b>2 136 052.64</b>	<b>5 273 089.63</b>	<b>1 929 486.49</b>	<b>2 470 450.11</b>	<b>4 065 539.13</b>	<b>3 137 036.99</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>3 137 036.99</b>		<b>540 963.62</b>		<b>3 678 000.61</b>

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Les membres de la commission des finances réunis en date du 24 avril 2019 ayant validé à l'unanimité la présentation du compte administratif 2018, l'assemblée, décide à l'unanimité d'affecter la somme de 3 137 036.99 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2019.

#### **COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

Les membres de la commission des finances réunis en date du 24 avril 2019 ont validé à l'unanimité les résultats du compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier Principal, celui-ci étant identique au compte administratif et n'appelant ni observation, ni réserve de sa part. L'assemblée, à l'unanimité, valide les résultats du budget principal de l'exercice 2018 présentés par Monsieur le Trésorier Principal.

#### **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – BILAN ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan des dépenses de fonctionnement des écoles de l'année scolaire 2017/2018. Il indique que ce bilan qui a été présenté à la commission scolaire du 20 mars 2019 a recueilli un avis favorable.

Il précise également que la commission des finances a émis un avis favorable en date du 24 avril 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles à 353.53 € par enfant pour l'école élémentaire, et 1 166.20 € par enfant pour l'école maternelle.

- de fixer la participation de la commune de Rivecourt dans le cadre du regroupement pédagogique en prenant en compte les dépenses de fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire de l'année scolaire 2017/2018, soit un montant de 40 524.30 €.

#### **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan du service de restauration scolaire de l'année 2017/2018. Conformément à l'avis rendu par la commission scolaire du 20 mars 2019 et la commission des finances du 24 avril 2019, l'assemblée décide à l'unanimité de maintenir le tarif de restauration scolaire à 3.30 € pour l'année scolaire 2019/2020.

#### **CLASSE DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un accord de principe sur le départ des élèves de CM2 de l'école élémentaire en classe de découverte, sur l'année scolaire 2019/2020 et d'en assurer le financement à hauteur de **70 %** du coût total. Il indique que la commission scolaire réunie le 20 mars 2019 et la commission des finances réunie le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **CREDITS LIVRES – FOURNITURES ET VOYAGES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances réunie le 24 avril 2019, l'assemblée à l'unanimité décide d'attribuer les crédits suivants, pour l'année scolaire 2019/2020 :

OBJET	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures	35 € par élève	35 € par élève
Livres	0	2 900 €
Voyages scolaires	1 300 €	3 100 €

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan de l'exercice 2018 et le budget pour l'exercice 2019, de l'Association Sports et Loisirs. Conformément à la demande des membres de la commission « Vie Associative » réunie les 25, 27 et 28 février 2019 et le 27 mars 2019, le dossier a été complété des pièces demandées et le bilan rectifié. Les membres de la commission des finances réunis le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer à l'Association Sports et Loisirs une subvention d'un montant de 850 € et une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation d'une course cycliste.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LONGUEIL TENNIS CLUB – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan de l'exercice 2018 et le budget pour l'exercice 2019, de l'Association Longueil Tennis Clubs. Conformément à la demande des membres de la commission « Vie Associative » réunie les 25, 27 et 28 février 2019 et le 27 mars 2019, le dossier a été complété des pièces demandées et le bilan rectifié. Les membres de la commission des finances réunis le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer à l'Association Longueil Tennis Club une subvention d'un montant de 4 700 €.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOM PAUL VALLET - EXERCICE 2019**

Monsieur Philippe FERCOT informe l'assemblée de la réception du bilan de l'exercice 2018 et du budget pour l'exercice 2019, de l'Association ECOM Paul Vallet. Conformément à la demande des membres de la commission « Vie Associative » réunie les 25, 27 et 28 février 2019 et le 27 mars 2019, le dossier a été complété des pièces demandées et le bilan rectifié. Les membres de la commission des finances réunis le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable au versement de la subvention. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer à l'association ECOM Paul Vallet une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année 2019.

### **DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'annuler le titre de recettes N° 419 de l'année 2014 d'un montant de 2 283.25 € émis à l'encontre Bouygues Télécom pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public. En effet, cette somme a été comptabilisée deux fois : une fois le 6 mars 2014 (titre 419) et une fois le 1<sup>er</sup> août 2014 (titre 1056). D'autre part, il fait part à l'assemblée de la nécessité de prévoir les crédits nécessaires au versement des subventions attribuées précédemment.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances en date du 24 avril 2019, l'assemblée à l'unanimité décide d'annuler le titre de 2 283.25 euros de 2014 et d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/Article	Libellé	Montant	Chapitre/Article	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 1 500.00			
67/673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 500.00			
65/6558	Autres contributions obligatoires	- 26 050.00			
65/6574	Subventions de fonctionnement	+ 26 050.00			

### **CREATION DE SENTES PIETONNES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération n°2017-03-2094 en date du 13 mars 2017, le Conseil communautaire a délibéré pour autoriser le président à signer le contrat de ruralité entre la CCLO, l'ARC, la CCPE et l'Etat, à signer les conventions financières annuelles résultant du contrat de ruralité, et tout document y afférent, à solliciter les financements mobilisables aux fins de réaliser les actions et projets inscrits au contrat de ruralité.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement et le planning prévisionnel du projet retenu par la collectivité qui consiste en la création de sentes piétonnes reliant la commune au Hameau de Port Salut.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de ruralité conclu en mai 2017 entre l'Etat et les EPCI membres de l'association du Pays Compiégnois ;

Entendu la présentation du maire concernant le dossier **de création de sentes piétonnes reliant la commune de Longueil Sainte Marie au Hameau de Port Salut** :

**Objet** : Création de sentes piétonnes reliant la commune de Longueil Sainte Marie au Hameau de Port Salut.

**Plan de financement** :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Travaux	596 187.00	Conseil Régional	0
		Conseil Départemental	0
		Etat contrat de ruralité	25 000.00
		Autofinancement	571 187.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>596 187.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>596 187.00</b>

Echéancier : Lancement des travaux dès obtention des accords (ou dérogation pour commencement anticipé)

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De valider le programme des travaux présenté
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à demander les subventions correspondantes
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document se rapportant à ce dossier

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **MODIFICATION DU TEMPS D'EMPLOI D'UN ADJOINT D'ANIMATION A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la réorganisation du service animation, il conviendrait d'augmenter le temps d'emploi d'un adjoint d'animation actuellement en poste à 13/35<sup>ème</sup>, 14.15/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances réunis le 24 avril 2019, l'assemblée, à l'unanimité émet un avis favorable sur cette augmentation de temps d'emploi.

### **FIXATION TAUX PROCEDURE D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2018.12.79 du 11 décembre 2018 sollicitant l'avis du Comité Technique Paritaire sur les taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2019. Les taux proposés suivants ont reçu un avis favorable en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

- Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe : 100 % (1 agent)
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe : 100 % (2 agents)

Il convient donc maintenant de fixer les taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2019 qui détermineront le nombre de fonctionnaires promouvables. Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances réunis le 24 avril 2019, l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir les taux validés par le Comité Technique Paritaire.

## **TRAVAUX**

### **CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION – SECTEUR NORD – RUE DE PICARDIE (RD 26) ET RUE DE FLANDRE (RD 522)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux de requalification de la voirie rue de Picardie, de la sortie côté nord de la commune de Longueil Sainte Marie à la rue des Champarts, et des voiries rue des Jonquilles, rue de Flandre et rue des Vignes, doivent faire l'objet d'une Convention Générale de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération, notamment pour les interventions sur la rue de Picardie (RD 26) et la rue de Flandre (RD 522).

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux sur la rue de Picardie (RD 26) et la rue de Flandre (RD 522)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Elections européennes – scrutin du 26 mai 2019 : Monsieur le Maire fait passer le planning de permanence des élections européennes aux membres du conseil municipal. Ce planning leur sera envoyé par mail.

Prochain conseil municipal : 11 juin 2019 à 19h.

Demande de versement de subvention dans le cadre d'un projet FEADER LEADER : Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'un entrepreneur de la commune (10 salariés) de mettre à disposition de la population des plats préparés ainsi que des fruits et légumes frais. Afin de pouvoir percevoir une subvention du FEADER LEADER, son projet doit bénéficier de l'aide d'une collectivité, le conseil régional ne finançant les entreprises qu'à partir de 10 salariés et la CCPE uniquement celles de moins de 10 salariés. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur le versement d'une aide de 4000 €. Un débat s'engage et la majorité des élus refuse de financer un projet privé, par 11 voix contre (Christophe HENRIQUET, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Claude AMAND, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Sylvie WILLIAM ayant pouvoir de Christelle CARVALHO, Christine RUFFIER, Christel BENARD, Valérie LELEU), une abstention (Didier VOITURONT) et 3 voix pour (Stanislas BARTHELEMY et Philippe FERCOT ayant pouvoir de Stéphanie BOUTER).

Compte-rendu de réunions d'adjoints : Monsieur Fabien GENET demande des précisions sur certaines informations évoquées en réunion d'adjoints. Monsieur le Maire apporte les précisions nécessaires.

Panneau de sortie d'agglomération : Madame Brigitte VASSEUR informe l'assemblée que le panneau de sortie d'agglomération en allant sur Rivecourt a été arraché. Monsieur Philippe FERCOT était informé et fait le nécessaire.

Taille des arbres en entrée de village en venant de Rivecourt : Madame Christel BENARD déplore la taille « sèche » effectuée sur les cerisiers fleurs situés à l'entrée du village en venant de Rivecourt et de ce fait l'absence de fleurs. Monsieur Philippe FERCOT indique qu'il est nécessaire de tailler les arbres tous les 3 ans en raison de la proximité immédiate des éclairages publics.

Coupe d'arbres et arbustes sur une propriété de l'OPAC : Madame Christel BENARD demande si un locataire a le droit de supprimer tous les arbres et arbustes implantés dans la propriété qu'il loue. La question sera posée à l'OPAC propriétaire des logements locatifs situés dans la rue de Picardie.

PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) : Monsieur Fabien GENET informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a refusé le projet proposé par la région des Hauts de France. D'autre part, il demande des précisions et explications concernant l'apport de 600 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes sur le territoire de notre commune. Monsieur le Maire prend la parole et indique qu'il s'agit de développer la biodiversité en procédant au remblaiement des hauts fonds de l'étang du Barrage appartenant à l'AFUL. Il précise également que ce projet n'impactera en aucune façon les aires de ralentissement des crues puisque que le niveau de l'étang restera le même. Il informe que d'autres étangs pourraient être concernés et précise que ce sujet a été abordé au cours des réunions d'adjoints des 26 février 2018, 20 novembre 2018, et 4 décembre 2018 (voir les comptes-rendus).

Eglise : Madame Brigitte VASSEUR demande l'état d'avancement de la restauration du tableau de l'église. Nous sommes encore dans les délais puisque la livraison du tableau était prévue fin mai, début juin. Les restaurateurs seront contactés afin d'obtenir un délai ferme.

Aire de jeux du CMJ – rue du Muguet : Monsieur Fabien GENET demande où en est la livraison des jeux et si les emplacements ont été déterminés. Monsieur le Maire indique que les jeux sont commandés ; il contactera le commercial de HAGS afin d'obtenir un rendez-vous le 5 juin afin de définir l'emplacement des jeux avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Conseil d'école élémentaire : Monsieur Fabien GENET demande la transmission du compte-rendu du conseil d'école élémentaire du 29 avril à l'ensemble du conseil municipal.

Tennis extérieur N° 1 – rue Saint-Martin : Monsieur Fabien GENET attire l'attention sur les herbes envahissant le terrain de tennis après que celui-ci ait été repeint. Monsieur Philippe FERCOT répond que le non usage du terrain augmente la prolifération des herbes mais que les services techniques et lui-même sont bien conscients du problème. Le conseil municipal a validé la charte « zéro phyto » et nous n'utilisons plus aucun produit phyto sanitaire pour procéder au désherbage. Il précise que nous sommes en attente d'un nouveau produit naturel et que celui-ci sera testé sur le court de tennis dès sa réception.

Salle multifonctions : Monsieur Fabien GENET demande des nouvelles concernant le problème de ventilation de la salle multifonctions. Monsieur Philippe FERCOT indique que nous sommes en attente du rapport de l'expert que nous devrions recevoir fin mai.

Port Salut : Monsieur Fabien GENET demande la raison pour laquelle les abords du hameau de Port Salut ne sont pas encore tondu. Monsieur Philippe FERCOT indique que la tonte est prévue cette semaine et précise que, compte-tenu de la météo, toute la végétation a poussé partout et en même temps. Les services techniques font le nécessaire.

Pyrale du buis : Monsieur Fabien GENET informe les membres du conseil municipal que, après renseignements pris auprès du SMDO, les buis atteints par la pyrale peuvent être déposés dans les déchets verts.

Sens interdit – rue des Lilas : Monsieur Fabien GENET informe les membres du conseil municipal que le sens interdit, rue des Lilas, n'est pas respecté. Monsieur le Maire informe qu'il adressera un mail à la gendarmerie pour dresser des actes de verbalisation.

Site internet : Madame Valérie LELEU informe qu'il convient de mettre à jour la rubrique « animation » sur le site internet de la commune. Madame Jacqueline MOREL indique que le site est en cours de mise à jour mais que cela prend du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente-cinq minutes.